

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BÉATRIX
MRC DE MATAWINIE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, au 861, rue de l'Église, à Sainte-Béatrix, le 29 janvier 2026, à compter de 19 heures, sous la présidence de la mairesse, Madame Sylvie Roberge.

Sont présents :

Madame Danielle Gariépy	Conseillère, siège #1
Monsieur Alphée Moreau	Conseiller, siège #2
Monsieur Roger Lasalle	Conseiller, siège #3
Madame Luce Beaudry	Conseillère, siège #4
Madame Édith Loyer	Conseillère, siège #5
Monsieur Jean Grégoire	Conseiller, siège #6

Est également présente :

Madame Mélissa Charette	Directrice générale et greffière-trésorière, qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.
-------------------------	--

1. Ouverture de la séance

POINT 1 Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. La mairesse et présidente de l'assemblée, madame la Sylvie Roberge, souhaite la bienvenue à tous et déclare l'assemblée ouverte à **19 h**.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

27-01-26 **SUR PROPOSITION** d'Alphée Moreau et **APPUYÉE** par Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du budget 2026
- 4. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028
- 5. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

3. Adoption du budget 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix pourvoit à des dépenses au cours de l'année 2026, et que pour combler la différence entre lesdites dépenses et les revenus déterminés non fonciers, il est requis de prélever, sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité, une somme suffisante pour équilibrer le budget.

28-01-26 **SUR PROPOSITION** de Luce Beaudry et **APPUYÉE** par Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER les *Prévisions budgétaires - Activités financières de fonctionnement 2026 pour l'année 2026* telles que présentées.



Budget 2026

Revenus

		%
Taxes foncières	4 243 251 \$	76.66%
Païement tenant lieu de taxes	56 750 \$	1.03%
Transferts	522 685 \$	9.44%
Services rendus	268 513 \$	4.85%
Imposition de droits	326 500 \$	5.90%
Amendes et pénalités	7 250 \$	0.13%
Intérêts et autres revenus	110 565 \$	2.00%
TOTAL	5 535 514 \$	100.00%

Dépenses

Administration générale	1 177 122 \$	22.05%
Sécurité publique	770 773 \$	14.44%
Transport - Voirie	1 404 189 \$	26.30%
Hygiène du milieu	896 742 \$	16.80%
Santé et bien-être	9 506 \$	0.18%
Aménagement, urbanisme et développement	279 958 \$	5.24%
Loisirs et culture	717 895 \$	13.45%
Comités	10 009 \$	0.19%
Intérêts prêts	72 681 \$	1.36%
TOTAL	5 338 876 \$	100.00%

Excédent de fonctionnement	196 638 \$
Remboursement dettes long terme	109 420 \$
Activités d'investissement	275 915 \$
Surplus / (Déficit)	(188 697) \$
Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté	(135 555) \$
Affectation de l'excédent de fonctionnement affecté	(53 142) \$
Affectation du solde de règlement emprunt fermé	- \$
Surplus / déficit	0 \$

Taux de taxes 2026 : 0.5825 \$

Taux de taxes 2025 : 0.7600 \$

ADOPTÉE

4. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT QUE l'article 953.1 du *Code Municipal du Québec* prévoit que le conseil d'une municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, ou, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, le 31 janvier de l'année suivante, adopter un programme triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un document de planification et d'intentions.

29-01-26

SUR PROPOSITION d'Alphée Moreau et **APPUYÉE** par Danielle Gariépy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 tel que présenté.

ADOPTÉE

5. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé.

30-01-26

SUR PROPOSITION de Jean Grégoire et **APPUYÉE** par Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à **19 h 05**.

ADOPTÉE

Sylvie Roberge
Mairesse

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-
trésorière

« Je, Sylvie Roberge, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».